

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 14 mai 2019 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 182, rue Principale Sud (lot 3 130 919)

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne l'implantation du pavillon du Parc du Centenaire et vise à :

- Permettre l'implantation du bâtiment à 4,1 mètres de la ligne d'emprise d'une voie ferrée, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit un minimum de 30 mètres.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 23 avril 2019.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier